



Montréal, 17 avril 2019

Cher·e·s membres,

Le comité de mise en candidature vous invite à présenter votre candidature pour pourvoir les 6 postes d'administrateurs (postes impairs) qui viendront en élection lors de notre prochaine assemblée générale, le 12 juin 2019.

En conformité avec les Statuts et règlements, vous devez remplir le **Formulaire de mise en candidature** et nous le retourner accompagner d'une **lettre de motivation** décrivant votre intérêt à œuvrer au sein de l'association et votre contribution au conseil d'administration, en regard des défis qui se posent à nous au cours des prochaines années.

Vous avez jusqu'au **vendredi 10 mai 2018** pour soumettre votre candidature par courriel à l'adresse suivante, info@communication-jeunesse.qc.ca, ou par la poste : 1685, rue Fleury Est, bureau 200, Montréal, Qc, H2C 1T1.

Il est souhaitable que siègent au conseil d'administration des personnes issues des milieux suivants : création littéraire, illustration, édition, distribution des livres, librairies, éducation, services de garde, bibliothèques, médiation du livre, médias d'information.

Composition du Conseil d'administration

Postes à combler	Postes en poursuite de mandat
Poste 1 : Thomas Campbell. Milieu de l'édition	Poste 2 : Isabelle Villeneuve. Milieu de la distribution
Poste 3 : Stéphanie Lamothe. Milieu des bibliothèques	Poste 4 : Chloé Varin. Milieu de la création littéraire
Poste 5 : Rosette d'Aragon. Milieu de la médiation	Poste 6 : Amélie Boivin-Handfield. Milieu de la médiation
Poste 7 : Amélie Charbonneau. Milieu de l'édition	Poste 8 : Frédéric Boutin. Milieu de la distribution
Poste 9 : Olivier Coveney. Milieu de l'éducation	Poste 10 : Xavier Thorens. Milieu des affaires
Poste 11 : Chantale Lalonde. Milieu de l'édition	

Le comité de mise en candidature,



**Formulaire de mise en candidature pour siéger au
conseil d'administration de CJ
pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021**

Je, _____,
Prénom *Nom*

à titre de membre en règle, pose ma candidature pour siéger au conseil d'administration de CJ.

SIGNATURE

DATE

☐ Je joins ma lettre de motivation

Une candidature soumise lors de l'assemblée générale annuelle doit être appuyée par trois (3) membres en règle.

- 1.
- 2.
- 3.

Procédure d'envoi du formulaire complété et de la lettre de motivation

Avant **vendredi 10 mai à 17h00**

Par courriel : info@communication-jeunesse.qc.cca

Par la poste : 1685, rue Fleury Est, bureau 200, Montréal, Québec, H2C 1T1

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
JUIN 2017
EXTRAIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

14. Composition

Les biens et les affaires de la corporation sont administrés par un conseil d'administration composé de onze (11) administrateurs :

- a) le président,
- b) le vice-président,
- c) le secrétaire,
- d) le trésorier,
- e) sept administrateurs

15. Éligibilité

15.1 Tout membre en règle de la corporation est éligible à un poste au conseil d'administration.

15.2 Les administrateurs doivent être des personnes physiques, avoir au moins 18 ans et être habilités par la Loi à contracter.

15.3 Tout membre qui a terminé ses trois mandats doit attendre 2 ans avant d'être à nouveau éligible à un poste au conseil d'administration.

15.4 Il est souhaitable que siègent au conseil d'administration des personnes issues des milieux suivants : création littéraire, illustration, édition, distribution des livres, librairies, éducation, services de garde, bibliothèques, médiation du livre, médias d'information.

15.5 Un maximum de deux personnes issues des milieux autres que ceux décrits à l'article 15.4 peuvent siéger au conseil d'administration.

16. Élection des membres du conseil : comité de mise en candidature

16.1. La période de mise en candidature débute au moins soixante (60) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle et se termine au moins trente (30) jours avant celle-ci.

16.2. Un avis à cet effet sera transmis aux membres avant que ne débute la période de mise en candidature.

16.3. La mise en candidature devra être faite par écrit et envoyée, dans les délais prescrits, au président du comité de mise en candidature de la corporation. Elle devra être accompagnée d'une lettre de motivation à travailler selon les objectifs de la corporation et être proposée par 3 membres votants.

16.4. La liste de tous les candidats, ainsi que leur document de présentation, sera envoyée aux membres avec l'avis de convocation à l'assemblée générale.

16.5 Tout membre du conseil dont le mandat se termine est rééligible s'il possède les qualifications requises, sauf s'il a accompli trois (3) mandats consécutifs, selon les dispositions de l'article 17.6.

17. Élection des membres du conseil : procédure

17.1 Les administrateurs sont élus par les membres votants de la corporation présents à l'assemblée générale annuelle.

17.2 L'élection se fait par vote secret. L'assemblée nomme un président d'élection et deux (2) scrutateurs.

17.3 Le président d'élection n'a pas droit de vote et décide de toute question de procédure.

17.4 Selon le principe de rotation, les élections au conseil d'administration permettent le renouvellement des postes pairs, lors d'élections tenues aux années paires, et le renouvellement des postes impairs, aux années impaires.

17.5 L'élection à chaque poste requiert la majorité absolue, soit 50 % + 1 des voix exprimées; s'il y a lieu, le candidat ayant reçu le moins de votes est éliminé après chaque tour de scrutin. En cas d'égalité des voix entre les deux derniers candidats en lice, on procède à des tours de scrutin additionnels jusqu'à ce que l'égalité soit rompue.

17.6 Les membres du conseil sont élus pour un terme de deux (2) ans. Aucun membre ne peut remplir plus de trois mandats consécutifs, à moins de circonstances exceptionnelles justifiant un prolongement dûment accepté par l'assemblée.

17.7 Suite à l'assemblée générale, les administrateurs se rencontrent et élisent parmi eux le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.